

Concevoir et mettre en œuvre un programme d'accompagnement par la médiation animale

RS7715 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330, 332
Formacode(s)	44021, 44089, 44079, 44035, 44026
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2029

Certificateur(s)

INSTITUT DE FORMATION AGATEA · SIRET : 79508520800010

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGATEA R&C - LYON	90205786800017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Certification « Concevoir et mettre en œuvre un programme d'accompagnement par la médiation animale » s'adresse aux professionnels du médico-social et de l'enseignement souhaitant intégrer la médiation par l'animal dans leur pratique professionnelle, dans une démarche structurée, sécurisée et adaptée aux besoins des bénéficiaires et aux objectifs des structures d'accueil.

Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires pour : concevoir, animer et évaluer des programmes d'accompagnement par la médiation animale adaptés à différents publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.), dans un cadre éthique garantissant le respect et le bien-être des acteurs impliqués (le bénéficiaire, l'animal ou l'intervenant).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir le périmètre d'une prestation de médiation par l'animal au sein de l'établissement d'accueil en tenant compte de la nature (notamment l'accueil de personne en situation de handicap), des objectifs, des besoins et moyens-contraintes de cette structure pour concevoir une offre de médiation animale adaptée et cohérente
- Elaborer des scénarii de programme individuel de médiation par l'animal, au regard des spécificités du bénéficiaire (physique, cognitif, mentale, psychique ou handicap) et des objectifs en intégrant une progression dans le temps et le cas échéant du lieu d'accueil pour proposer une variété d'activités complémentaires au service des objectifs
- Sélectionner et entraîner l'animal en fonction de ses prédispositions/ aptitudes naturelles, en mobilisant différentes techniques de préparation adaptées, tout en veillant à son bien-être, à son rythme de travail, afin de garantir des conditions favorables à sa participation aux séances de médiation animale.
- Coordonner les échanges multimodaux avec l'équipe pluridisciplinaire institutionnel ou familial en planifiant des temps de communication, en adaptant les modalités de transmission pour recueillir les informations sur les changements de comportement dans le quotidien
- Analyser les capacités, limites et ressources du bénéficiaire en tenant compte de ses spécificités physiques, cognitif, mentale, psychique, sensoriel ou handicap en collaboration avec le référent institutionnel ou familial pour

définir des objectifs adaptés.

- Agencer un espace sécurisé pour la séance de médiation par l'animal en évaluant les risques physiques et psychiques pour tous les acteurs de la séance, en sélectionnant et disposant le matériel approprié et en tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap afin d'optimiser l'ergonomie et préserver l'intégrité de chacun
- Cadrer la séance de médiation par l'animal auprès de tous les acteurs de la triangulation * (intervenant/référent, bénéficiaire, animal) en rappelant les objectifs, en expliquant les règles de fonctionnement et de sécurité, la gestion du temps et de l'espace pour optimiser son déroulement et son efficacité.
- Animer une séance de médiation par l'animal en mettant en interaction le bénéficiaire et l'animal, en ajustant sa posture d'accompagnement bienveillante et sa communication, tout en veillant au respect des protocoles d'hygiène, de sécurité et au bien-être physique et émotionnel de l'animal, afin de favoriser des interactions positives.
- Transcrire les changements de comportement du bénéficiaire pendant la séance de manière objective à l'aide d'une grille, en analysant les signaux observés et en mesurant l'atteinte des objectifs, pour prévoir un réajustement du programme et/ou des objectifs

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La médiation animale s'appuie sur un ensemble de réglementations issues de domaines variés.

Les interventions de médiation animale ayant une finalité thérapeutique relèvent exclusivement des professionnels de santé. Ces derniers disposant du cadre déontologique et des compétences nécessaires pour assurer la sécurité et la pertinence de la démarche thérapeutique.

L'accueil d'animaux dans les établissements (éducatifs, sociaux, médico-sociaux) relève de la responsabilité des directions, qui doivent désigner un responsable animalier formé et donner leur autorisation.

La certification "Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS5650)", dite ACACED, ou certification antérieure qu'elle aurait remplacée, est nécessaire pour les compétences relevant de l'éducation et du dressage.

Tout établissement ou toute personne physique effectuant, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, un transport d'animaux vivants vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, etc....) dans le cadre d'une activité économique doivent respecter le règlement (CE) 1/2005 du conseil du 22 décembre 2004 et notamment les articles 3 et 4 et les prescriptions techniques de son annexe I.

En pratique, la médiation animale repose sur la combinaison de diverses obligations générales et sur la coordination entre intervenants et établissements d'accueil.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation est accessible aux professionnels de la relation d'aide exerçant dans le secteur social, médico-social ou éducatif justifiant :

- d'une certification professionnelle issue du médico-social ou de l'enseignement
- ou
- d'une expérience professionnelle de minimum 1 an dans l'accompagnement des publics dans les secteurs de l'éveil, pédagogique, social, éducatif ou thérapeutique

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux membres : un professionnel externe issu du secteur de la médiation par l'animal et un membre interne (direction d'AGATEA).

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans

Date d'échéance de l'enregistrement 30/09/2029

Date de dernière délivrance possible 30/03/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	73	—	—	—
2024	166	—	—	—
2023	155	—	—	—
2022	147	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP36513

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.agatea.org/france/mediation-animale-france/enrichir-sa-pratique-professionnelle-par-la-meditation-animale/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7715/>